



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Hérault

**Lancement des appels à projets 2022  
pour les associations du département de l'Hérault.**

**Actions attendues pour améliorer l'accès aux droits et aux soins,  
pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé.**



**DOSSIER  
DE PRESSE**

Montpellier, le 28 février 2022

# SOMMAIRE

**ρ3.** COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ρ4.** LA PAROLE À...

**ρ5.** LANCEMENT DES APPELS À PROJETS 2022 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE L'HÉRAULT  
POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS,  
POUR ACCOMPAGNER CHAQUE ASSURÉ DANS LA PRÉSERVATION DE SA SANTÉ

Actions attendues en 2022

ρ5

Les appels  
à projets 2022

ρ6 à ρ14

Candidater sur les appels  
à projets 2022

ρ15

**ρ16.** CONTACT PRESSE

# [ COMMUNIQUÉ de PRESSE

*Lancement des appels à projets 2022 : soutien aux associations de l'Hérault pour améliorer l'accès aux droits et aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé.*

L'accès aux droits et aux soins se trouve donc au carrefour de différentes problématiques.

Consciente des difficultés rencontrées par certains de ses assurés, l'Assurance Maladie a construit et déployé plusieurs types de services visant à renforcer l'accompagnement des plus fragiles afin de leur permettre de recourir davantage à leurs droits et de se faire soigner.

Cette démarche d'"Aller vers" s'est traduite par la mise en place de partenariats avec des associations pour atteindre les personnes les plus éloignées de nos institutions. En 2021, elle a évolué vers une nouvelle stratégie d'attribution des subventions d'action sanitaire et sociale et par le lancement d'une campagne d'appels à projets pour un montant total d'environ 432 000 €.

En 2022, l'Assurance Maladie de l'Hérault souhaite offrir la possibilité aux projets pertinents de poursuivre leurs actions une année supplémentaire.

Ainsi, pour la majorité des thématiques, il est proposé aux structures retenues en 2021 de reconduire leur projet en 2022 sous réserve de l'étude de leur bilan et pour un montant au maximum similaire à 2021.

Les appels à projets 2022 concernent les thématiques suivantes :

- **inclusion numérique,**
- **prévention de la désinsertion professionnelle,**
- **dépistages organisés au bénéfice des personnes atteintes de handicap,**
- **accompagnement des jeunes de plus de 16 ans sur le suivi bucco-dentaire.**

## APPEL À PROJETS MODE D'EMPLOI

Les associations locales peuvent candidater dès aujourd'hui **jusqu'au 28 mars 2022 au plus tard.**

[Consulter l'article sur ameli.fr en cliquant ici.](#)

## La PAROLE À...

Gilbert Fouilhé



Président du Conseil de l'Assurance Maladie de l'Hérault

Garantir à tous un accès aux droits et aux soins, c'est l'enjeu de la politique d'action sanitaire et sociale menée par la caisse de l'Hérault.

Elle repose sur une vision privilégiée de l'ensemble de la population, sa situation économique et sociale, et les pathologies dont elle souffre.

En 2021, la caisse de l'Hérault a lancé ses premiers appels à projets à destination des associations œuvrant dans le domaine sanitaire et social. Cette année, nous proposons à la majorité des associations financées de reconduire leur projet si elles le souhaitent.

Ce travail partenarial a pour but d'optimiser l'accès aux droits, aux soins et aux services de l'Assurance Maladie, et d'apporter des solutions aux situations de non-recours, aux incompréhensions et aux ruptures de droits.

La mise en place d'une stratégie locale d'accès aux droits et aux soins nécessite obligatoirement de renforcer la collaboration avec les partenaires de l'Assurance Maladie.

Le fond d'action sanitaire et sociale, destiné à faciliter l'accès aux soins des personnes en situation difficile, est un véritable levier pour accompagner les associations dans cette stratégie.

Dans ce cadre, fort du succès de l'appel à projets 2021, nous avons souhaité offrir la possibilité aux projets pertinents de poursuivre leurs actions une année supplémentaire. L'appel à projets 2022 se concentrera donc sur les thématiques pour lesquelles nous voulons ajuster nos réponses partenariales : l'inclusion numérique, la prévention de la désinsertion professionnelle, et la prévention.

Philippe Trotabas



Directeur de l'Assurance Maladie de l'Hérault

Éric Degoutin



Président de la commission d'action sanitaire et sociale (CASS)

Le travail de la commission a permis de passer d'une logique de distribution de subventions à celle de moteur de l'action sanitaire et sociale.

Quatre axes de financement ont été ainsi définis : l'accès aux droits et aux soins pour les publics fragiles, l'accompagnement et aides aux malades, les aides aux personnes handicapées et les aides et accompagnement des jeunes en difficulté.

La caisse de l'Hérault a consacré 432 000 € en 2021 à ce dispositif de soutien aux associations, cet engagement financier est reconduit en 2022.

# [ **LANCEMENT** des **APPELS À PROJETS 2022** : soutien aux associations de l'Hérault pour améliorer l'accès aux droits et aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé

L'Assurance Maladie de l'Hérault poursuit son implication dans les orientations nationales de l'action sanitaire et sociale et de la mission accompagnement en santé, et œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits, permettre l'accès aux soins et accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé.

La crise sanitaire que nous traversons nous invite à renforcer notre partenariat avec le tissu associatif local et à mettre en place des actions d'"*Aller vers*" les populations qui éprouvent des difficultés à accéder à la santé et les accompagner de manière personnalisée, adaptée et efficace.

Le mécanisme de soutien aux associations a été rénové en 2021, avec le développement d'une nouvelle stratégie d'attribution des subventions, celui de financement d'actions dans le cadre d'appels à projets d'un montant total d'environ 432 000 €.

Fort du succès de l'appel à projets 2021, nous avons souhaité offrir la possibilité aux projets pertinents de poursuivre leurs actions une année supplémentaire. Les porteurs de projet se sont vu proposer une reconduction de leur action.

Ainsi, les 4 axes de financement seront maintenus, cependant certaines thématiques pour lesquelles nous voulons ajuster nos réponses partenariales font l'objet de nouveaux appels : l'inclusion numérique, la prévention de la désinsertion professionnelle, et la prévention.

## ACTIONS ATTENDUES EN 2022

Les appels à projets 2022 concernent les thématiques suivantes :

- **inclusion numérique,**
- **prévention de la désinsertion professionnelle,**
- **dépistages organisés au bénéfice des personnes atteintes de handicap,**
- **accompagnement des jeunes de plus de 16 ans sur le suivi bucco-dentaire.**



## **APPEL À PROJETS**

### **Finalité d'intérêt général - 2022**

### **Accès aux droits et aux soins pour les publics fragiles**

### **Thématique : inclusion numérique**

***Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 28 mars 2022 au plus tard.***  
*[Aucun dossier ne sera accepté après cette date]*

## **PRÉSENTATION DU PROJET**

### **CONTEXTE**

L'Assurance Maladie protège durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous. Pour assurer cette mission fondamentale, elle exerce des activités diversifiées, dans le respect de ses valeurs et des engagements pris envers l'État.

Les activités de remboursement, d'orientation et d'information, permettent de garantir l'accès universel aux droits et aux soins.

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale, visant 100 % de services dématérialisés, l'Assurance Maladie met à disposition des assurés différents canaux de communication. Ainsi, grâce à ces services en ligne, l'objectif est de rendre accessible l'information de tous, à tout moment et de simplifier les démarches.

Facteur de progrès, de croissance voire d'épanouissement, la révolution numérique, telle qu'elle s'est imposée, bouleverse notre société tant dans sa manière de produire, de consommer, de travailler, que d'échanger ou d'apprendre. Mais elle engendre également de nouvelles inégalités, augmentant la fracture économique et sociale tout en générant des inquiétudes, dans une région qui se place au 4<sup>ème</sup> rang des régions métropolitaines présentant les taux de pauvreté les plus élevés avec des disparités au niveau départemental.

Les enjeux du virage numérique sont aussi culturels et l'aptitude de la population à utiliser les services numériques est la condition indispensable au développement des usages.

De plus, le contexte très particulier que nous vivons a démontré à quel point le recours aux services numériques est facilitateur et d'une grande utilité.

Toutefois, même si le taux d'équipement des citoyens et le niveau général de compétence progressent, environ 155 600 personnes sur la Métropole Montpellieraine rencontrent des difficultés dans l'utilisation des outils numériques (40 % des personnes de plus de 15 ans sur le territoire métropolitain - soit 389 059 habitants de plus de 15 ans sur la Métropole selon INSEE 2016).

Parmi ces difficultés, l'accès aux savoirs de base de la langue française apparaît parfois comme premier frein à l'utilisation numérique engendrant des difficultés d'accès aux droits et aux démarches administratives.

Dans ce contexte, l'Assurance Maladie de l'Hérault part de la base et réaffirme son souhait de renforcer l'accessibilité territoriale à la langue française, afin de pérenniser l'accès et l'utilisation du tout numérique en toute autonomie.

Garantir à tous un accès aux téléservices de l'Assurance Maladie est un des enjeux affichés de la politique d'action sanitaire et sociale de l'Assurance Maladie. Pleinement consciente de la pluralité des difficultés que ses publics peuvent rencontrer dans leur accès aux droits et aux soins, l'Assurance Maladie poursuit sa stratégie multicanale, grâce à ses services, en développant des partenariats institutionnels et en contribuant financièrement au développement d'actions portées par des structures associatives.

Ainsi, cette année, l'Assurance Maladie de l'Hérault publie cet appel à projets sur le thème de "l'inclusion numérique", comprenant deux sous-thématiques : accès aux savoirs de base de la langue française et accès aux connaissances de base du numérique.

L'objectif est de favoriser l'accès aux droits et aux soins, de réduire les inégalités sociales de santé en facilitant l'accès et l'utilisation des services numériques.

## **SOUS-THÉMATIQUES DES APPELS À PROJETS ET LEURS OBJECTIFS**

### **1 Accès aux savoirs de base de la langue française**

Les inégalités langagières constituent un frein tant dans la connaissance des droits à l'Assurance Maladie que dans les démarches de soins.

Par ailleurs, l'absence de toute autonomie pour effectuer une démarche administrative corrélée à la complexité des procédures sont des éléments déterminants dans le non accès aux services de l'Assurance Maladie. Cela se vérifie d'autant plus sur le non recours aux services dématérialisés que sont les services numériques.

Pour palier ces difficultés, sur le territoire de l'Hérault, le projet consiste en des actions d'accompagnement proposées aux assurés de l'Assurance Maladie identifiés et volontaires, pour :

- évaluer leur niveau langagier,
- repérer les difficultés sur les compétences de base de la langue française,
- les mener dans l'apprentissage de base de la langue française, via un accompagnement individuel ou collectif,
- ou les orienter vers une structure d'apprentissage adaptée.

### **2 Accès aux connaissances de base du numérique**

Depuis 2020, l'Assurance Maladie de l'Hérault déploie un projet sur l'inclusion numérique dont les travaux ont permis de mettre en exergue des freins sur trois axes majoritaires :

- la connaissance des services de l'Assurance Maladie,
- des problématiques matérielles d'accès aux services numériques pour les assurés qui ne possèdent pas de téléphone portable ou d'ordinateur ni de tablette,
- l'utilisation du numérique pour les assurés : difficulté, voire incapacité, à utiliser les outils numériques.

Le projet, tel qu'il est conçu, a vocation à proposer des réponses et à mettre en place des actions permettant de lever ou de diminuer la majorité de ces freins.

Ainsi, chaque assuré, ayant besoin des services en lien avec son accès aux droits et aux soins, doit pouvoir être en capacité d'utiliser les téléservices en toute autonomie ou être aidé dans ses démarches pour les plus éloignés des technologies modernes.

Le projet proposé doit permettre de réduire cette fracture numérique sur l'ensemble du territoire en accompagnant les usagers, qu'ils soient débutants ou un peu plus à l'aise, vers l'utilisation du numérique afin de garantir l'accès aux droits et donc aux soins pour tous.

Dans cette démarche, les téléservices de l'Assurance Maladie peuvent constituer un appui en tant que support pédagogique.

***Parmi au moins une de ces deux sous-thématiques, vous reconnaissez votre association ?  
Vous avez des ressources disponibles, des connaissances expertes et des outils innovants ?  
Vous proposez un service gratuit pour les assurés, un service expert,  
personnalisé en individuel ou en collectif et de proximité ?  
Vous avez envie de porter des actions qui s'inscrivent dans une démarche globale et solidaire ?***

***Votre association est aussi une structure départementale qui :  
■ œuvre sur la thématique de l'inclusion numérique ?  
■ accompagne également les personnes en difficulté vers leur accès aux droits et aux soins ?***

Alors cet appel à projets vous donne l'opportunité de proposer, dans le cadre d'un projet global, une ou plusieurs actions d'accompagnement.

Respectez bien la date limite de dépôt de votre dossier de candidature, celui-ci fera l'objet d'une instruction.

Si votre projet est sélectionné puis validé par le Conseil de l'Assurance Maladie de l'Hérault, il pourra être financé en tout ou partie, selon les modalités définies par l'Assurance Maladie.





## **APPEL À PROJETS**

### **Finalité d'intérêt général - 2022**

### **Accompagnement et aides aux personnes malades**

**Thématique : prévention de la désinsertion professionnelle**

***Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 28 mars 2022 au plus tard.***  
*[Aucun dossier ne sera accepté après cette date]*

## **PRÉSENTATION DU PROJET**

### **CONTEXTE**

Pour assurer sa mission fondamentale de protéger durablement la santé de chacun, l'Assurance Maladie s'engage vers une politique d'action sociale en direction des personnes atteintes de maladies.

Près de 26 millions de personnes souffrent de maladies chroniques en France, et ce chiffre ne cesse d'augmenter. La pandémie n'a pas arrangé la situation, générant des situations anxiogènes. Les arrêts de travail enregistrés en 2021 ne sont pas seulement plus nombreux, ils sont également plus longs, notamment sur les troubles psychologiques qui ont sensiblement augmenté en 2021.

Pour une meilleure gestion de la maladie, le patient doit être davantage impliqué dans le suivi de sa maladie pour prévenir les éventuelles complications. Toutes formes d'accompagnement extérieur pourraient lui permettre de disposer suffisamment d'informations claires et accessibles pour bien gérer sa maladie.

L'Assurance Maladie de l'Hérault souhaite encourager et soutenir les initiatives visant à favoriser l'accompagnement des personnes malades, celles pour lesquelles la maladie pourrait compromettre une reprise ou un maintien dans une activité professionnelle.

### **THÉMATIQUE DE L'APPEL À PROJETS ET SON OBJECTIF**

#### **Prévention de la désinsertion professionnelle**

La prévention de la désinsertion professionnelle, c'est permettre à des personnes dont les problèmes de santé ou le handicap restreignent l'aptitude professionnelle de rester en activité ou de la reprendre, soit par maintien dans l'emploi, soit par changement d'activité ou d'emploi.

1 à 2 millions de salariés sont, à un moment donné, exposés à court ou moyen terme au risque de désinsertion professionnelle.

Il s'agit également de favoriser la détection précoce des facteurs (environnement professionnel, conditions de travail, altération de l'état de santé d'une personne, précarisation...) susceptibles de provoquer, à court, moyen ou long terme, une exclusion du milieu professionnel.

Si certaines situations peuvent être clairement identifiées comme ayant des répercussions prévisibles sur la capacité du salarié à occuper son poste de travail (accident du travail avec séquelles graves, maladies professionnelles, pathologies invalidantes...), d'autres le sont moins et les signaux d'alerte peuvent être multiples : absences répétées, démotivation, manque de concentration, symptômes physiques...

Aujourd'hui, de nombreux partenaires institutionnels et associatifs sont impliqués auprès des personnes malades ayant dû suspendre une activité professionnelle, ils peuvent ainsi contribuer à :

- améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux droits pour les travailleurs en risque de désinsertion professionnelle,
- élaborer des solutions permettant le maintien en emploi des travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives,
- développer, mobiliser et diffuser les connaissances et les outils concourant au maintien en emploi,
- mieux informer et intervenir plus précocement pour repérer les difficultés et accompagner durablement les salariés concernés,
- améliorer certains dispositifs existants et expérimenter de nouvelles formes d'intervention.

Nous souhaitons :

- Encourager la mise en place de dispositifs d'appui existants et soutenir l'émergence d'actions d'accompagnement adaptées et orientées vers le maintien et le retour à l'emploi.
- Élargir l'offre avec des mesures de remobilisation durant l'arrêt de travail, de nouvelles prestations ouvertes à des bénéficiaires n'étant pas reconnus comme travailleur handicapé, des consultations spécifiques favorisant le retour en emploi (ergonome, socio-esthéticienne, psychologue du travail, psychothérapeute, des ateliers de reconstruction de l'image de soi...).
- Proposer ces actions à des publics impactés majoritairement par ce risque comme les travailleurs indépendants, les métiers du médico-social, le BTP... et parfois peu enclins à solliciter de l'aide.
- Proposer des actions avec comme points de convergence une pathologie commune (les risques psycho-sociaux, la souffrance au travail, les TMS...).
- Enrichir une offre de service en ciblant des territoires excentrés des dispositifs existants.

***Votre association œuvre sur cette thématique et vous avez à cœur de soutenir et d'accompagner les personnes atteintes de différentes formes de maladie ou de difficultés liées à celle-ci ?***

*Saisissez l'opportunité de nous présenter un ou des projets qui répond(ent) à cette thématique citée ci-dessus. S'il est sélectionné et validé par le Conseil de la Caisse d'Assurance Maladie de l'Hérault, votre projet pourra être financé en tout ou partie.*



## **APPEL À PROJETS**

### **Finalité d'intérêt général - 2022**

### **Aides aux personnes atteintes de handicap**

**Thématique : dépistages organisés au bénéfice  
des personnes atteintes de handicap**

***Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 28 mars 2022 au plus tard.***  
*[Aucun dossier ne sera accepté après cette date]*

## **PRÉSENTATION DU PROJET**

### **CONTEXTE**

Pour assurer sa mission fondamentale de protéger durablement la santé de chacun, l'Assurance Maladie poursuit l'engagement de sa politique d'action sociale en direction des personnes atteintes de handicap.

En 2020, la France compte près de 12 millions de personnes en situation de handicap, dont 18 % sont au chômage (près du double de la moyenne nationale) et 67 % déplorent le manque d'accessibilité des lieux publics.

L'Assurance Maladie de l'Hérault souhaite encourager et soutenir les initiatives visant à faire bénéficier les assurés porteurs de handicap des dépistages organisés des cancers du sein, du col de l'utérus et du côlon.

Ainsi, cette année, l'Assurance Maladie de l'Hérault publie un appel à projets sur le thème des "dépistages organisés au bénéfice des personnes atteintes de handicap".

## THÉMATIQUE DE L'APPEL À PROJETS ET SON OBJECTIF

### Dépistages organisés au bénéfice des personnes atteintes de handicap

Les personnes en situation de handicap ont un faible recours aux dépistages des cancers du col de l'utérus et du côlon ainsi que du cancer du sein. L'objectif est de proposer aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'une prise en charge de qualité équivalente à celle de la population générale, mais adaptée à leur handicap. Les projets devront porter sur des actions qui permettent aux personnes en situation de handicap d'avoir recours aux dépistages des cancers (sein, col de l'utérus, côlon).

***Votre association œuvre sur cette thématique et vous avez à cœur de soutenir et d'accompagner les personnes atteintes de handicap ?***

*Saisissez l'opportunité de nous présenter un ou plusieurs projets qui répond(ent) à la thématique citée ci-dessus. S'il est sélectionné et validé par le Conseil de l'Assurance Maladie de l'Hérault, votre projet pourra être financé tout ou partie.*



## **APPEL À PROJETS**

### **Finalité d'intérêt général - 2022**

### **Aides et accompagnement des jeunes en difficultés**

**Thématique : accompagnement des jeunes de plus de 16 ans  
sur le suivi bucco-dentaire**

***Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 28 mars 2022 au plus tard.***  
*(Aucun dossier ne sera accepté après cette date)*

## **PRÉSENTATION DU PROJET**

### **CONTEXTE**

Pour assurer sa mission fondamentale de protéger durablement la santé de chacun, l'Assurance Maladie s'engage vers une politique d'action sociale en direction des jeunes adultes en situation de précarité.

L'Observatoire des inégalités a publié en novembre 2020 son rapport sur la pauvreté en France. L'étude pointe notamment la progression de la pauvreté chez les jeunes qui représente la moitié de la population pauvre du pays, notamment durant la période de crise sanitaire Covid-19. Chez les 18-24 ans, le taux de pauvreté atteint 12,8 %, soit deux fois plus que la moyenne française, selon les chiffres de l'étude. Le taux de chômage de jeunes actifs de moins de 25 ans a fortement augmenté en 40 ans, passant de 7 à 24 %. Selon la dernière étude du CEREQ (centre d'études et de recherches sur les qualifications), la situation d'insertion s'est dégradée.

La population des 18-25 ans en insertion (jeunes peu ou pas diplômés présentant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle) est une cible à forts enjeux pour l'accès aux droits et aux soins du fait d'un cumul de vulnérabilités : fragilité sur le plan économique, méconnaissance des dispositifs d'affiliation administrative, difficultés de logement, privation au numérique et à la mobilité, exposition aux facteurs de risque en santé (addictions au tabac et à l'alcool).

Pour certains, l'accès aux soins est limité du fait qu'ils n'ont pas pleinement conscience de leurs besoins de santé et ont tendance à différer l'investissement de leur capital santé. Pour d'autres, le non recours aux soins est souvent la conséquence du manque de couverture sociale et de complémentaire santé, ce qui constitue l'accès à leurs droits. La démarche volontaire de devenir acteur de leur santé devient aussi un enjeu pour préserver un capital santé à long terme.

L'Assurance Maladie de l'Hérault souhaite encourager et soutenir les initiatives visant à favoriser l'accompagnement des jeunes adultes de 16 à 25 ans en situation de précarité pour leur permettre d'accéder facilement à leurs droits et aux soins dont ils ont besoin, notamment leur hygiène dentaire.

Ainsi, cette année, l'Assurance Maladie de l'Hérault publie un appel à projets sur le thème de "l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans sur le suivi bucco-dentaire".

## THÉMATIQUE DE L'APPEL À PROJETS ET SON OBJECTIF

### Accompagnement des jeunes de plus de 16 ans sur le suivi bucco-dentaire

La prévention de la santé bucco-dentaire est un élément crucial pour l'amélioration de la santé de chacun, et représente un enjeu humain, social et économique.

La santé bucco-dentaire des jeunes est un enjeu prioritaire de la politique de prévention de l'Assurance Maladie.

Les problèmes dentaires peuvent avoir un effet sur la santé. Certaines infections bucco-dentaires ont des répercussions sur l'état de santé général (pathologie cardio-vasculaire, gastro entérologie, accouchement précoce...). A l'inverse, certaines maladies générales favorisent les maladies bucco-dentaires (diabète, cancers, ...). Une mauvaise hygiène dentaire peut entraîner des caries ou des maladies parodontales (maladie des tissus de soutien des dents). Les maladies bucco-dentaires sont aussi souvent source de douleurs et d'infections graves.

Avec le programme M'T dents de l'Assurance Maladie, les jeunes adultes de 18, 21 et 24 ans, peuvent bénéficier d'un examen bucco-dentaire gratuit, pris en charge à 100 % et sans avance de frais (y compris les soins consécutifs) qui leur permet un suivi régulier par un chirurgien-dentiste.

Souvent par méconnaissance de ce dispositif ou des risques liés à une mauvaise hygiène dentaire sur le long terme, les jeunes adultes occultent cette priorité de santé.

Les projets devront porter sur des actions de sensibilisation des jeunes sur l'hygiène dentaire et sur le dispositif MT'dents de l'Assurance Maladie.

***Votre association œuvre sur cette thématique et vous avez à cœur de soutenir et d'accompagner les jeunes en difficulté dans l'accès aux droits et à la santé ?***

*Saisissez l'opportunité de nous présenter un ou plusieurs projet.s qui répond.ent à la thématique citée ci-dessus.*

*S'il est sélectionné et validé par le Conseil de l'Assurance Maladie de l'Hérault, votre projet pourra être financé en tout ou partie.*

## CANDIDATER SUR LES APPELS À PROJETS 2022



Les appels à projets de l'Assurance Maladie de l'Hérault s'adressent uniquement aux structures départementales œuvrant dans le domaine de la santé ou de l'accompagnement à la prise en charge médicale et l'accès aux droits sociaux.

Les associations peuvent candidater dès aujourd'hui **jusqu'au 28 mars 2022 au plus tard**, sur un ou plusieurs projet.s dans les différentes thématiques proposées. Le dossier de candidature est mis en ligne sur [ameli.fr](http://ameli.fr) et à retourner par mail à [subventionsass.cpam-herault@assurance-maladie.fr](mailto:subventionsass.cpam-herault@assurance-maladie.fr). Les dossiers incomplets ou arrivés après la date de clôture ne seront pas recevables.

La commission d'action sanitaire et sociale sélectionnera les projets qui seront ensuite soumis à l'approbation du Conseil en juillet 2022.

Les critères retenus pour le choix du ou des projet.s porteront sur la cohérence entre des actions et les objectifs attendus, les partenaires cofinanceurs du projet, la capacité de l'association à réaliser des détections de personnes montrant des signes de renoncement de soins ou de prises en charge médicales, des actions concrètes et mesurables, de la zone géographique du projet, qui doit se situer dans le département de l'Hérault.

Les candidats présenteront des solutions structurées d'information, d'aide, d'orientation, de mobilisation et d'accompagnement de leur public sur la thématique choisie.

Le caractère innovant des projets, proposant des solutions concrètes de mobilisation des personnes vulnérables et éloignées des dispositifs, d'associations couvrants les territoires isolés de l'Hérault, cofinancés par plusieurs structures dans le cadre du même projet et dans un cadre non lucratif, sera privilégié.

Le financement total ou partiel des projets retenus exclut les frais de fonctionnement et d'investissement de l'association. Il sera attribué sous forme d'une subvention annuelle donnant lieu à une convention entre l'association et l'Assurance Maladie de l'Hérault. Un accompagnement régulier de l'association est prévu pour le suivi de l'atteinte des objectifs du projet.

Dans le cadre de la mission d'accompagnement en santé de l'Assurance Maladie pour la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, l'association s'engagera (hors cadre appel à projets) à signaler les personnes montrant des signes de renoncement aux soins, pour que l'Assurance Maladie de l'Hérault les prennent en charge rapidement et leur faciliter l'accès aux soins.

Pour le lancement des appels à projet 2022, de nombreux vecteurs de communication ont été investis simultanément par la caisse de l'Hérault pour garantir une diffusion optimum sur le territoire et toucher ainsi le plus d'associations susceptibles de candidater.



## CONTACT PRESSE

### **Assurance Maladie de l'Hérault**

David Lopez

04 99 52 56 62 – 07 78 84 47 05

[communication.cpam-herault@assurance-maladie.fr](mailto:communication.cpam-herault@assurance-maladie.fr)

---



# **l'Assurance Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun